

RAPPORT

DU

CONCOURS OUVERT AUX VACHES CANADIENNES ET CANADIENNES JERSEY.

1885—2^e CONCOURS ANNUEL.

PROGRAMME ET CONDITIONS DU CONCOURS.

La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec ouvre le concours suivant pour la saison de 1885 :

AUX VACHES CANADIENNES.

UNE PRIME de cent piastres (\$100) sera accordée à la vache canadienne qui, en une semaine de temps (sept jours consécutifs), aura donné la plus grande quantité de beurre, au dessus de dix (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants, pour le même concours d'une semaine :

UN SECOND PRIX DE CINQUANTE PIASTRES (\$50).

UN TROISIÈME PRIX DE VINGT CINQ PIASTRES (\$25), offert par des citoyens de St-Hyacinthe et des environs.

Ces deuxième et troisième prix seront donnés quand même la quantité de beurre produite n'atteindrait pas le *minimum* de dix (10) livres établi pour le premier prix seulement.

DÉFINITION :—Seront admises comme vaches *Canadiennes pur sang* celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de "Race Canadienne" et (b) qui ne portent aucune marque distinctive de sangs étrangers. Ces deux conditions doivent être réunies.

AUTRE CONCOURS OUVERT AUX VACHES JERSEY- CANADIENNES

CONCOURS D'UNE SEMAINE, (sept jours consécutifs) : Seront accordés en prix :